

TABLEAUX DES MONTANTS DE GARANTIE

Vous êtes élève ou étudiant d'une profession de santé

✓ **Défense et indemnisation des tiers en cas de faute médicale**

Dommmages corporels

Montant par sinistre : 8 millions d'euros

Franchise par sinistre : néant

Dommmages matériels

Montant par sinistre : 300.000 euros

Franchise par sinistre : 150 euros

✓ **Défense pénale**

✓ **Responsabilité civile exploitation : indemnisation des tiers à la suite d'un accident (hors faute médicale)**

Dommmages corporels

Montant par sinistre : 8 millions d'euros

Franchise par sinistre : néant

Dommmages matériels

Montant par sinistre : 300.000 euros

Franchise par sinistre : 150 euros

Les montants de garantie énoncés ci-dessus s'entendent par sinistre, avec un plafond tous dommages et toutes garanties confondus de 15 millions d'euros par année d'assurance.

Vous êtes élève d'une école vétérinaire

✓ **Défense et indemnisation des tiers en cas de faute à l'occasion des soins**

Dommmages corporels

Montant par sinistre : 8 millions d'euros

Franchise par sinistre : néant

Dommmages matériels

Montant par sinistre : 300.000 euros

Franchise par sinistre : 150 euros

Dommmages causés aux animaux

Montant par sinistre : 900.000 euros

Franchise par sinistre : néant

Dommmages causés aux animaux inscrits au stud-book

Montant par sinistre : 100.000 euros

Franchise par sinistre : néant

Dommmages aux animaux suite à la vente de produits pharmaceutiques vétérinaires

Montant par garantie : 400.000 euros

Franchise par sinistre : néant

✓ **Défense pénale**

✓ **Responsabilité civile exploitation : indemnisation des tiers à la suite d'un accident (hors faute à l'occasion des soins)**

Dommmages corporels

Montant par sinistre : 8 millions d'euros

Franchise par sinistre : néant

Dommmages matériels

Montant par sinistre : 300.000 euros

Franchise par sinistre : 150 euros

Les montants de garantie énoncés ci-dessus s'entendent par sinistre, avec un plafond tous dommages et toutes garanties confondus de 15 millions d'euros par année d'assurance.

PROTECTION JURIDIQUE

PLAFONDS DE PRISE EN CHARGE (TTC) A compter du 1^{er} mars 2019

Seuil d'intervention : 447 € - Honoraires de consultation : non pris en charge

| PROCEDURE | Plafond applicable aux litiges relevant de la vie privée ¹ | Plafond applicable aux litiges relevant de la vie professionnelle ² |
|---|--|--|
| Suivi amiable du litige par avocat (lorsque l'adversaire est lui-même assisté d'un avocat), Défenseur des droits | 717 € (par sinistre) | 896 € (par sinistre) |
| Référé, procédure sur requête, et Juge de l'Exécution | 717 € (par décision) | 896 € (par décision) |
| Procédures en redressement, liquidation judiciaire et de surendettement | 717 € (par décision et dans la limite d'un plafond de 2152 € par sinistre) | 896 € (par décision et dans la limite d'un plafond de 2687 € par sinistre) |
| Assistance à expertise judiciaire par avocat ou autre professionnel | 599 € (par vacation et dans la limite de 1796 € par sinistre) | 749 € (par vacation et dans la limite de 2246 € par sinistre) |
| Expertise judiciaire | 2632 € (par sinistre) | 2632 € (par sinistre) |
| Expertise amiable | 521 € (par sinistre) | 521 € (par sinistre) |
| Médiation ou arbitrage (honoraires et frais), Transaction en cours de procédure judiciaire | 956 € (par sinistre) | 1195 € (par sinistre) |
| Recours administratif préalable à une procédure, recours préalable à une procédure en droit du travail | 717 € (par recours) | 896 € (par recours) |
| Tribunal d'Instance, Tribunal de Police, Juge de proximité, CIVI, Constitution de partie civile (juridiction d'instruction ou de jugement), Juge des tutelles | 1197 € (par jugement ou décision) | 1495 € (par jugement ou décision) |
| Conciliation ordinale, CCI, Assistance lors d'une médiation ou d'un arbitrage, Médiation pénale, Commissions disciplinaires, paritaires, de conciliation ou de réforme, assistance à garde à vue, audition libre ou témoin assisté, Cour des Comptes | 836 € (par décision ou avis) | 1047 € (par décision ou avis) |
| TGI, prud'hommes (incluant bureau de conciliation et formation de jugement), TASS, Tribunal de Commerce, Tribunal Correctionnel (assuré poursuivi), Tribunal Administratif, Juridictions disciplinaires de 1 ^{er} instance, juridiction d'Instruction (assuré mis en examen), Juge pour enfants, Tribunal du Contentieux de l'Incapacité | 1794 € (par décision) | 2242 € (par décision) |
| Autres juridictions de 1 ^{ère} instance | 1197 € (par décision) | 1495 € (par décision) |

| | | |
|--|--|--|
| Prise en charge spécifique des litiges de droit du travail du conjoint ou des enfants âgés de moins de 25 ans fiscalement à charge | 1197 € (par sinistre) | |
| Appel avocat (Cour d'appel ou Cour administrative d'appel) : | 1913 € (par arrêt) | 2390 € (par arrêt) |
| - honoraires de plaidoirie | 956 € (par arrêt) | 956 € (par arrêt) |
| - honoraires de postulation | | |
| Appel d'une ordonnance rendue par un juge unique (juge d'instruction, juge de l'exécution, juge commissaire, juge Premier Président), Juge des libertés et de la détention | 717 € (par décision) | 883 € (par décision) |
| Assises | 1437 € (par journée et dans la limite d'un plafond de 5746 € par sinistre) | 1437 € (par journée et dans la limite d'un plafond de 5746 € par sinistre) |
| Cour de Cassation, Conseil d'Etat, Juridictions Européennes | 2152 € (par décision) | 2692 € (par décision) |
| Frais d'huissiers amiable ou judiciaire | 359 € (par sinistre) | 359 € (par sinistre) |
| Procédure de voie d'exécution, SARVI | 599 € (par sinistre) | 749 € (par sinistre si avocat) |

¹ Ainsi qu'aux litiges relevant de la vie professionnelle lorsque plusieurs assurés ayant un intérêt commun confient au même avocat le soin de les représenter dans un litige les opposant à un ou plusieurs adversaires identiques

² La majoration ne s'applique pas lorsque plusieurs assurés ayant un intérêt commun confient au même avocat le soin de les représenter dans un litige les opposant à un ou plusieurs adversaires identiques